



Bruxelles, le 24 mars 2022  
(OR. fr)

7437/22

**Dossier interinstitutionnel:**  
**2022/0040(NLE)**

FISC 80  
ECOFIN 252

**NOTE POINT "I/A"**

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents (2<sup>e</sup> partie)/Conseil

N° doc. Cion: 6752/22 + ADD1 - COM(2022) 58 final

Objet: Décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution (UE) 2019/310 en ce qui concerne l'autorisation accordée à la Pologne de continuer à appliquer la mesure particulière dérogatoire à l'article 226 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée  
- Adoption

1. Le 22 février 2022, le Conseil a reçu la proposition de la Commission<sup>1</sup> relative au sujet visé en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
  - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 7163/22;
  - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

---

<sup>1</sup> Document 6752/22 + ADD 1.